

[Français]

## QUESTION POSÉE AU CABINET

**M. Gilbert Rondeau (Shefford):** Monsieur le président, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

Étant donné que la prétendue mésentente entre les libéraux provinciaux du Québec et ceux d'Ottawa fournira un excellent cheval de bataille aux libéraux provinciaux pour les prochaines élections du Québec, le premier ministre peut-il dire à la Chambre si les libéraux du Québec se sont engagés à rendre la politesse à leurs camarades fédéraux, en inventant une autre crise artificielle lors du déclenchement éventuel d'une élection fédérale?

\* \* \*

● (1420)

[Traduction]

## L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

## LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT EN MATIÈRE DE RAPPORTS ENTRE MINISTRES ET MAGISTRATS

**L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au premier ministre. Peut-il dire à la Chambre si le gouvernement a pour politique de permettre à un ministre ou à un cadre supérieur de parler à un juge d'une affaire en instance devant les tribunaux?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, si c'est en vue d'influencer le jugement du tribunal, la réponse est non. Je dois ajouter . . .

**Une voix:** Relisez vos recueils de lois.

**M. Trudeau:** A quelle page et à quel chapitre?

**M. Hees:** Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. Le gouvernement est-il d'avis qu'il est normal de parler à un juge d'une affaire dont les tribunaux sont saisis? Est-ce convenable?

**M. Trudeau:** J'ai répondu non, monsieur l'Orateur. Le député est un peu . . .

**M. l'Orateur:** La parole est au député de Moose-Jaw.

**M. Neil:** Monsieur l'Orateur, ma question était destinée au ministre des Travaux publics qui n'est pas présent actuellement à la Chambre; aussi vais-je céder la parole et poser ma question plus tard.

## LES INJONCTIONS AUX MINISTRES ET HAUTS FONCTIONNAIRES EN MATIÈRE DE RAPPORTS AVEC LA MAGISTRATURE

**M. Gordon Towers (Red Deer):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à celle qu'a posée le député de Prince Edward-Hastings au premier ministre. L'incident soulevé par les rapports des ministres du cabinet fédéral avec la magistrature a causé une vive inquiétude et jeté des doutes profonds dans le grand public, qui estime que l'administration de la justice est sapée, il a terni la réputation

## Questions orales

de tous les députés à la Chambre et suscité un embarras et une indignation bien compréhensibles chez les juges. Dans ces conditions, le premier ministre a-t-il enjoint à tous les ministres du cabinet et aux hauts fonctionnaires du gouvernement de n'entrer en contact sous aucun prétexte, directement ou indirectement, avec des juges à propos d'affaires dont sont saisis les tribunaux?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, je pense que j'aurais eu tort de donner de telles instructions. Le ministre vient de citer quelques cas où les contacts entre le pouvoir judiciaire et le pouvoir exécutif sont nécessaires. Pour ma part, j'ai eu l'occasion maintes fois de parler de diverses questions à des juges—sur leur initiative. Ce qui importe, c'est que l'on n'essaie pas de modifier le cours de la justice; il est naturel que le pouvoir judiciaire et le pouvoir exécutif communiquent lorsqu'il s'agit de nommer des juges par exemple et que nous voulons savoir si, d'après le juge en chef, il convient de renforcer le secteur du droit civil ou celui du droit commercial. Il existe bien des exemples de contacts entre les ministres et les juges. Ce qui importe, c'est que l'on n'essaie pas de modifier le cours d'un procès.

**M. Towers:** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Suite à ce fiasco, qu'entend faire le premier ministre pour apaiser les craintes des Canadiens, parce qu'aucune des déclarations qu'il a faites jusqu'à maintenant n'y est parvenu?

**M. Trudeau:** Monsieur, nos propos d'aujourd'hui réussiront peut-être. Je demanderais au député de me faire rapport, demain, de ce que pense la population canadienne.

\* \* \*

## LA CONSTITUTION CANADIENNE

## LE RÔLE DU PREMIER MINISTRE EN MATIÈRE DE RAPATRIEMENT AU CANADA

**M. G. W. Baldwin (Peace River):** Monsieur l'Orateur, si vous me permettez d'attirer l'attention de la Chambre dans une autre direction, j'aimerais féliciter le très honorable premier ministre de s'être sorti sans trop de blessures apparentes, de la deuxième bataille avec le Québec. J'aimerais lui demander qui parle au nom du gouvernement en matière de rapatriement de la constitution au Canada—est-ce le ministre de la Santé nationale et du Bien-être qui a dit, dans son style inimitable, que le premier ministre ne faisait que blaguer ou plaisanter ou est-ce le très honorable premier ministre qui, d'après ce que j'ai vu lors d'une émission de télévision du réseau anglais, est entré dans une violente colère?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, je ne crois pas que la question était très sérieuse, mais si vous me permettez de . . .

**Une voix:** Que si, elle l'est.

**Une voix:** Demandez au premier ministre provincial.